309.44
B32r
v.6

Baudrillart
Haute-Loire

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 309.44 Book B32r Volume 6

Ja 09-20M

5 91

309.44
B32r
v.6

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL
DES POPULATIONS AGRICOLES.

LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA HAUTE-LOIRE

(AUVERGNE ET VELAY).

I

ASPECT GÉNÉRAL. — COUP-D'ŒIL SUR LE PASSÉ. — L'INDUSTRIE DE LA DENTELLE

Le département de la Haute-Loire se divise en deux parties si distinctes qu'on peut aller jusqu'à les dire opposées : il faut même avouer qu'elles ne s'aiment pas plus qu'elles ne se ressemblent. L'une se rattachait à l'Auvergne, c'est l'ancienne *Élection* de Brioude, qui comprend l'arrondissement de ce nom (106 communes) et une petite partie de celui du Puy (13 communes) ; l'autre appartenait au Languedoc, c'est le Velay, qui correspond à la plus grande partie de l'arrondissement du Puy (77 communes) et à celui d'Yssingeaux (33 communes) (1). Mentionnons pour mé-

(1) Pour les détails qui suivent, H. Monin, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, t. X, p. 14.

Le Velay a une véritable encyclopédie agricole dans les *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, commencées en 1826. Voir aussi les *Bulletins des Amis des Sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire, de la société agricole et scientifique de la Haute-Loire, le Guide de l'étranger dans la Haute-Loire* (1886) par H. Malègue. *Éléments de sta-*

1893

p27572

moire 14 communes de l'ancien Gévaudan et 11 de l'ancien Vivarais, annexées à l'arrondissement du Puy : 8 communes de l'ancien Forez qui ont accru celui d'Yssingeaux.

La limite était marquée par une ligne qui coupait la Borne et l'Arzon, joignait l'Ance, en embrassant Céaux d'Allègre, Beaune, Saint-Georges-l'Agricol, et Craponne au nord-ouest, puis suivait le cours de l'Ance jusqu'à son confluent avec la Loire. A partir du xve siècle, le Velay avait dû subir divers démembrements au profit de l'Auvergne, du Forez et du Vivarais. L'acien pays des Vélaunes ou Vélaves, devenu le diocèse du Puy, était cependant resté l'une des régions les mieux définies de l'ancienne France ; il se distribuait de chaque côté de la Loire supérieure en deux parties à peu près égales et très ressemblantes. Celle de gauche est située entre le plateau de Pradelles (1.149^m) et le mont de Tartas (1.348^m) au sud ; à l'ouest les sommets des monts du Velay, qui séparent la haute vallée de la Loire de la haute vallée de l'Allier, depuis le Bouchet (1.400^m), en passant par le bois de l'Hospital (1.423^m), jusqu'au mont de

tistique générale du département de la Haute-Loire, par H. Malègue. Paris, Guillaumin, 1872.

M. Monin a tiré le meilleur profit de beaucoup de ces travaux dans ses remarquables études sur la province du Languedoc. Les chapitres qu'il consacre au Velay, au Vivarais et au Gévaudan peuvent être considérés comme des morceaux achevés.

Croyances et légendes du centre de la France, par Laisnel de La Salle, 2 vol. in-8°, 1875, Paris, Chaix.

Cartulaire de Brioude, publié par H. Doniol.

Statistique de la Haute-Loire, par Deribier de Cheyssac, à Paris et au Puy, 1824.

Résumés de l'histoire de France par province, *Auvergne*, par Taillandier, 1826.

Agriculture du département du Puy-de-Dôme, par la Société centrale d'Agriculture de ce département, sous la direction de M. Baudet-Lafarge. Clermont-Ferrand, 1860, 1 vol. in-8°.

Bar (1.167^{m}) ; au nord, la frontière de l'Auvergne. La partie droite s'appuyait au sud sur le Mézenc (1.754^{m}) et ses dépendances, à l'est sur la chaîne des Boutières ; au nord, elle embrassait presque tout le bassin de la Sémène, dont le cours inférieur séparait le Velay du Forez.

La vallée de l'Allier caractérisait la région auvergnate, moins haute dans son ensemble que celle du Velay, très montueuse pourtant et très pittoresque au-dessus de Brioude et vers Langeac. Partout d'immenses roches d'un aspect imposant, parfois étrange, presque toujours surmontées de quelque château féodal, à présent en ruines. Souvent même des villages, Vieille-Brioude, Saint-Ilpize et tant d'autres, ont cherché là un refuge contre les dangers qui menaçaient la plaine, grande ouverte à toutes les incursions. Nulle part peut-être les traces de l'homme ne sont plus nombreuses ; on les rencontre jusque dans les cavernes qui bordent la rivière. Sur ce sol bouleversé, les routes et aujourd'hui les chemins de fer se frayent un passage par d'admirables et gigantesques percées. Puis la montagne s'abaisse, les coteaux lui succèdent tout couverts de bois et enfin la plaine s'étale, maintenant riche et paisible, première Limagne, à l'origine de celle qui porte ce nom, symbole de la fertilité.

Bien plus accidentée encore nous apparaît la région vélavienne, soit que l'on remonte le long de l'Allier, vers le Gévaudan, soit que l'on se dirige vers le Vivarais par le Meygal ou le Mézenc. Cent cinquante cratères, entre la Chaise-Dieu et Pradelles, ont brûlé et recouvert de leurs laves le sol granitique des monts du Velay et lui ont donné avec sa tristesse uniforme sa rare fécondité. Ce ne sont qu'escarpements basaltiques, orgues, comme celles que nous admirons à Espaly, dykes ou aiguilles telles que celles de Polignac ou du Puy, cascades où l'eau poursuit contre le granit ou le basalte sa lutte séculaire ; coins fertiles enfin, fleuris et boisés, comme le bassin de Coubon, de Brives, du

Puy, ou d'Amblaves, avec leur encadrement de cimes abruptes et désolées. « L'empreinte des volcans est marquée partout, écrivait Arthur Young ; les édifices et les murs de clôture sont en lave, les chemins formés de lave, de pouzzolane et de basalte : partout on remarque l'action du feu souterrain. Il faut cependant faire des réflexions pour s'apercevoir de la fertilité du sol. Les récoltes n'ont rien d'extraordinaire ; quelques-unes même sont mauvaises, mais aussi il faut considérer la hauteur. Nulle part, je n'ai vu de cultures à cette altitude ; le blé vient sur des sommets de montagnes où l'on ne chercherait que des rochers, du bois ou de la bruyère. » Et le voyageur anglais ajoutait sans ménager les termes de son admiration pour ce beau pays : « Les quinze mille de Fix au Puy en Velay sont du dernier merveilleux. La nature, pour enfanter ce pays tel que nous le voyons, a procédé par des moyens difficiles à retrouver autre part. L'aspect général rappelle l'Océan furieux. Les montagnes s'entassent dans une variété infinie, non pas sombres et désolées comme dans d'autres pays, mais couvertes jusqu'au sommet d'une culture faible à la vérité. De beaux vallons réjouissent l'œil de leur verdure ; vers le Puy, le tableau devient plus pittoresque par l'apparition de rochers les plus extraordinaires que l'on puisse voir nulle part. »

Aujourd'hui comme autrefois, les cultures et les populations montent très haut dans la montagne ; cependant elles occupent de préférence les parties basses, arrosées et abritées. Aussi les habitations sont-elles très disséminées dans la Haute-Loire et, par un phénomène bien rare en France, la population des villes ne s'accroît guère aux dépens de celle des campagnes. Avant 1789, la ville du Puy exerçait une véritable royauté sur le reste du pays et sa population, selon l'intendant Ballainvilliers, atteignait déjà 18,000 âmes ; cent ans plus tard, le recensement de 1881 lui en reconnaissait 18,825 ; tandis que la population totale du Velay,

évaluée, en 1788, par le géographe du roi Robert, à 118,000 habitants, s'était élevée à 200,000, c'est-à-dire augmentée des trois cinquièmes. En 1886, la population rurale de la Haute-Loire représentait encore 82,34 0/0 de la population totale (1).

La Haute-Loire est dans son ensemble un pays froid, à cause de l'élévation de la plupart des lieux habités et de l'éloignement de la mer. La différence des altitudes *minima* et *maxima* étant de 1.384^{m} et quelques kilomètres de distance créant de fortes différences de niveau, le climat varie souvent d'une commune à l'autre. Les grandes vallées sont ouvertes vers le nord, et les hauts plateaux qui prédominent, sont battus par tous les vents, dont le plus funeste, le vent du sud, appelé *vent blanc* quand il n'amène pas d'orage, est le fléau des champs de céréales.

Vers les hautes montagnes, « dans ces régions quasi-alpestres, dit M. H. Malègue (2), la neige, fouettée par les vents, vole en tourbillons, puis s'amoncelle, encombre les voies de communication, multipliées, rectifiées, élargies et jalonnées de poteaux indicateurs, couvre parfois les chaumières des pauvres montagnards, prisonniers des mois entiers dans leurs demeures, et, par son séjour prolongé, par l'intensité du froid, rend toujours difficiles, souvent impossibles, parfois dangereux, les rapports administratifs et commerciaux. »

« Toutefois le climat de Brioude et de sa vaste plaine, des vallons de Langeac, Prades, Cussac et Coubon, des trois riants coteaux qui forment le riche petit bassin du Puy, de la plaine de l'Emblavès et des oasis si heureusement abritées de Retournac, Bas, Aurec, etc., est très tempéré et même relativement assez doux. »

La hauteur annuelle des pluies est de 60 centimètres

(1) H. Monin, *loc. cit.*, t. IX, p. 18.

(2) *Guide de l'étranger dans la Haute-Loire.*

vers Brioude, dans la plaine de l'Allier ; de 66 au Puy, de 80 à l'est d'Yssingeaux, de 100, 120, 150, 180, à mesure qu'on se rapproche du Mézenc.

Est-il besoin de dire qu'il a fallu tout le travail de l'homme et tout le génie moderne pour créer à travers un tel pays de bonnes voies de communication ?

Ni la petite partie de l'Allier qui touche au Velay méridional, ni la Loire qui le traverse, ni les petits affluents qui, de droite et de gauche, tombent symétriquement dans le grand fleuve ne sont navigables, à cause de l'extrême rapidité des pentes. Certaines vallées, traversées par d'impétueux torrents, sont au nombre des plus sauvages de la France centrale. « Toutes, dit M. Monin, ne sont réellement que des tranchées d'érosion creusées par les eaux dans les anciens terrains volcaniques. »

Aussi, jusqu'en 1789, les routes furent rares et insuffisantes. Sur la route du Puy à Brioude, il n'y avait pas de pont pour passer l'Allier. Deux chemins seulement reliaient le Velay et le Vivarais, l'un par Yssingeaux sur Tournon, l'autre par Saint-Agrève sur le Pouzin. « De Langogne (Gévaudan) au Puy, marque l'intendant Ballainvilliers, le chemin est très mauvais. Les chemins de l'intérieur ne sont que des sentiers étroits et difficiles. Il serait utile que les États du diocèse s'occupassent des routes de traverse. » Les grandes voies, réellement nationales, de Nîmes à Paris et de Lyon à Bordeaux, qui se croisent dans le Velay, étaient en cours d'exécution ; la seconde n'était encore praticable que de Lyon au Puy (1).

Cette absence de voies de communication était peut-être la principale raison pour laquelle la ville du Puy concentrait toute la vie économique du pays : à présent les produits du Velay peuvent facilement aller à Saint-Étienne

(1) *Mémoires de Ballainvilliers*, folios 275 et suivants, cités par Monin, IX, 20.

et à Lyon ; la création de ces nouveaux débouchés a singulièrement amélioré la vente des produits ; toutes sortes de progrès s'en sont suivis. En Velay, écrivait encore l'intendant Ballainvilliers, « les défrichements sont très peu de choses. » Aujourd'hui ils ont peut-être dépassé la mesure, puisque les forêts sont détruites et que l'État est obligé d'entreprendre à grands frais le reboisement de plusieurs milliers d'hectares sur le Mézenc et le Meygal ainsi que dans les bassins du Lignon, de la Borne, de l'Arzon et de l'Ance. « En 1789, dans le Velay, la viande de bonne qualité (bœuf, mouton, agneau) coûtait 4 sous 6 deniers la livre ; le fromage, 6 à 8 sous ; le beurre, 10 à 12 sous en été, 12 à 15 en hiver. Pour les céréales, la mesure était le quarton, qui variait (en poids) de 19 livres pour l'avoine à 33 livres pour le froment et le méteil. Les prix communs du quarton étaient : froment, 55 sous ; méteil, 45 ; seigle, 40 ; orge, 30 à 35 ; fèves noires (ou de marais), 30 à 35 ; avoines, 24 sous (1) » Que l'on compare avec les prix d'à présent, toutes proportions gardées !

Le Velay produisait dès le milieu du siècle dernier une quantité prodigieuse de pommes de terre « qui sauvaient la vie aux habitants quand il y avait disette des blés (2) ; »

(1) Monin, *loc. cit.*, t. IX, p. 21.

(2) La pomme de terre était cultivée notamment au Chambon, à Chaspinhac, Coubon, Craponne, Freycenet-Lacuche, Montuclat, Saint-Didier-la-Seauve, Saint-Hostien, le Monastier, Saint-Julien Chapteuil, Saint-Julien d'Ance, Saint-Romain-Lachalm, Saint-Voy, Tence, Yssingeaux, etc., etc., ainsi qu'il résulte des lettres des curés de ces paroisses à Dom Bourotte et d'autres documents authentiques, publiés par les *Tablettes du Velay* et l'*Inventaire des Archives de la Haute-Loire*. Le curé de Saint-Front, sous le Mézenc, écrit en 1760 : « Beaucoup de truffoles ou pommes de terre ; depuis nombre d'années, les truffoles ont sauvé la vie à nombre des habitants à cause de la disette de blé qui y arrive fort souvent. »

Voir les *Mélanges historiques* de l'abbé Peyrard. Le Puy, Freydier, 1887.

et de « grosses raves dont la qualité pouvait être comparée aux turneps ». Les fruits, très abondants, se consommaient sur place. L'élevage était l'occupation la plus lucrative. « Les plateaux trachytiques du Mézenc et des Boutières, couverts d'herbes aromatiques, donnaient ses qualités à cette admirable race *mèzine* qui fait la gloire et la fortune du pays, mais qui n'avait guère alors de débit que dans le midi (1) ». En ce temps comme de nos jours, les moutons ne passaient en Velay que la saison d'été, et leurs migrations périodiques n'étaient pas la moindre cause du déboisement progressif des montagnes. L'abondance du gibier et des poissons venait s'ajouter aux ressources alimentaires et commerciales que procurait l'élevage. Enfin, bien que l'industrie agricole fût, ce qu'elle est restée, presque la seule dans le Velay, deux industries manufacturières, l'une très liée et l'autre très compatible avec la vie agricole, étaient florissantes : le moulinage de la soie et la fabrication de la dentelle au fuseau.

La première, il est vrai, ne tenait pas une place très importante sauf dans quelques cantons, comme celui de *Tence*, voisins du Vivarais ou du Lyonnais. On avait réussi à acclimater le mûrier sur quelques points favorisés, les environs du Puy, par exemple ; mais les magnaneries avaient échoué, sans doute à cause des brusques variations de la température.

Beaucoup plus heureuse dans ses progrès et dans ses résultats avait été l'industrie dentelière, venue d'Italie et naturalisée par les couvents du Velay vers la fin du XIVe siècle (2). Parer les autels, revêtir les madones, embellir les ornements sacerdotaux, tel fut le but premier des *béates* du

(1) Monin, *loc. cit.*, t. IX, p. 21.

(2) M. Monin, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, t. IX, p. 25 et suivantes, a fait une curieuse étude de l'industrie dentelière dans le Velay. Nous résumons ici cet important travail.

Velay comme celui des *béguines* de Malines ; on l'a dit justement, ce n'est pas l'esprit de lucre, c'est le pur et mystique amour de l'Église et de la Vierge qui inspira aux unes et aux autres ces prodiges d'ingénieuse attention, les *Ave*, les *Pater*, les *Chapelets*, noms anciens des dentelles du Puy : gracieux témoignage de leur pieuse origine et qui valaient bien les noms bizarres adoptés plus tard pour désigner ces objets d'un luxe devenu profane : serpents à l'araignée, blondes à cœur de l'araignée, merlin à mouche, arcades de la prude, embrouillades, pattes de loup, etc.

Le XVIe siècle et, malgré Sully, les débuts du XVIIe, furent une heureuse époque pour la dentelle *sécularisée*, et devenue le complément indispensable de toute riche toilette masculine ou féminine. Mais les édits somptuaires de Louis XIII, corroborés par les arrêts du Parlement de Toulouse, eussent porté un coup mortel à cette aimable industrie si, fort heureusement pour le Velay, l'apôtre de la région, saint François Régis, n'eût obtenu le retrait de telles ordonnances, méritant par là aussi, a-t-on dit avec esprit, le *culte* que lui rendirent les gens du pays, longtemps avant que Clément XII l'eût canonisé. La protection que Colbert ne manqua pas d'accorder à la fabrication des dentelles françaises aurait été plus efficace sans le droit de sortie que payaient celles du Velay, non seulement aux frontières du royaume, mais à la limite des provinces réputées étrangères et des cinq grosses fermes, droit uniforme de cinq sous pour livre qui entravait surtout le commerce des dentelles ordinaires et courantes, celui qui eût le plus sûrement enrichi la contrée. Accrus à plusieurs reprises au cours du XVIIIe siècle, ils devinrent assez lourds pour déterminer les gros marchands étrangers, qui trouvaient des accommodements avec la douane, à venir faire eux-mêmes leurs provisions dans le Velay. Presque tous les bénéfices furent pour eux ; aucune maison du Puy n'arriva à une grande

fortune (1). D'ailleurs la concurrence était trop active, soit entre les bourgeois commerçants, soit entre les ouvrières elles-mêmes, pour que les prix ne demeurassent pas très bas. Enfin les *leveuses* de dentelles, c'est-à-dire les marchandes qui distribuaient la matière première, fil ou soie, et qui achetaient les dentelles aux producteurs pour les revendre aux maisons de commerce, avaient trop d'occasions, dans les mauvaises années, de faire des prêts usuraires aux malheureuses familles qu'elles visitaient ; malgré les menaces et les mandements de l'évêque de Saint-Flour, elles prêtaient au sou pour livre tous les deux mois, c'est-à-dire à 30 0/0 par an.

L'Amérique du Sud fut au XVIIIe siècle le grand marché des dentelles du Velay ; les femmes s'y couvraient de dentelles de la tête aux pieds, moins exigeantes, paraît-il, sur la qualité que sur la quantité. Ballainvilliers évalue à quatre ou cinq millions le produit de ce commerce dans les années qui suivirent la paix de Versailles (1783).

C'était pour la dentellerie vélavienne un grand désavantage de ne pas tirer sa matière première de la contrée même ; le fil blanc venait de Harlem ; la soie blanche (blonde), de Chine ou de Lyon ; le Velay ne moulinait guère que la soie des dentelles noires ; encore se teignait-elle à Lyon.

Suivant Ballainvilliers, le nombre des ouvrières en dentelles se serait élevé, en 1788, à 40.000, dont le gain journalier était de 18 sous en été et de 14 en hiver. Mais il ne faut pas oublier que les dentelières ne travaillaient que si on leur donnait de l'ouvrage et que par conséquent elles pouvaient avoir nombre de journées inoccupées.

Cette industrie, tout individuelle et domestique, échappa aux réglementations du Conseil et au régime des manufac-

(2) Roland de la Platière ; *mémoire* inséré dans l'Encyclopédie méthodique, 1785.

tures royales. S'il faut en croire des juges compétents, M. Monin, par exemple, elle aurait eu pour le Velay les conséquences morales les plus appréciables ; elle y aurait tout au moins conservé plus qu'ailleurs l'esprit d'initiative et d'indépendance, sans rendre cependant le paysan insociable et farouche. « Dans les *maisons d'assemblée*, chaque ouvrière travaille pour son compte à son carreau ; mais les langues ne chôment pas, et les chants religieux et profanes sont de la partie. Plusieurs familles se trouvent ainsi réunies, pendant les longs hivers, autour des lampes à boule d'eau qui permettent de prolonger économiquement la veillée ; pendant l'été, le passant les croise et souvent est obligé de les déranger sur le seuil des portes. Tous les âges sont mêlés, et les vieilles instruisent les jeunes. Avec les *leveuses*, avec les commerçants, avec les étrangers qui passent et qui paient si bien, les rapports des populations dentelières sont de tous les jours. Si l'ouvrage ne va pas, les yeux se reposent, les jambes et les bras travaillent ; ou bien on s'ingénie à créer de nouveaux caprices. Cette existence n'est-elle pas plus douce, plus familiale, plus véritablement sociale que le travail uniforme, souvent inintelligent, et la promiscuité inévitable des fabriques et des usines (1). »

Ce tableau, vrai, il y a un siècle, l'est encore aujourd'hui. Que de fois n'avons-nous pas été les témoins de scènes analogues en parcourant avec des guides obligeants les villages de la Haute-Loire ? Mais il y a des ombres que notre historien oublie peut-être trop complètement. De l'avis unanime, les libres propos tiennent plus de place que les pieuses réflexions dans les entretiens des groupes ; les filles les plus hardies entraînent les plus modestes et donnent le ton ; qui n'a été frappé des regards presque effrontés qu'elles jettent sur le passant ? Enfin employées de très

(1) Monin, IX, p. 31.

bonne heure au travail de la dentelle, elles ne font point leur apprentissage de maîtresses de maison : elles n'apprennent ni à coudre, ni à entretenir leur demeure, et ne deviennent par la suite que de très médiocres ménagères.

M. Monin, se plaçant à un autre point de vue, va jusqu'à dire : « C'est par la dentelle que la féodalité des deux cent cinq seigneurs vélaviens a été vaincue. » Formule excessive sans doute, mais qui contient aussi une part de vérité, puisque la vente de la dentelle a permis au paysan d'acheter la terre et a formé dans les villes du Puy et d'Yssingeaux une classe bourgeoise aisée et cependant très proche du peuple. Là est vraiment pour une part le secret de cette prospérité qu'Arthur Young avait remarquée sans avoir eu le temps d'en approfondir les causes.

Est-ce à dire que le Velay n'ait pas, dans les siècles passés, connu de très mauvais jours ? Ce serait là un privilège inexplicable. Là comme ailleurs, les violences féodales, les guerres civiles, les famines cruelles et fréquentes ont été la plaie des habitants des campagnes. Faut-il rappeler ces terribles querelles des évêques du Puy et des vicomtes de Polignac qui éclatèrent, dès le XIe siècle, amenant à plusieurs reprises l'intervention des rois de France ? Luttes incessantes qui, jointes aux courses dévastatrices des Brabançons ou Routiers, avaient répandu partout une terreur si profonde que nul n'osait s'aventurer hors de son village ; les foules n'accouraient plus au sanctuaire de Notre-Dame ; les plus riches bourgeois se fortifiaient chez eux ; alors comme dans d'autres parties de la France, près de deux siècles auparavant, on vit se former une de ces ligues de la paix qui avaient pour but de faire la guerre à la guerre. Cette association, entretenue par des cotisations annuelles, comptait des moines, des prêtres, des prélats ; née au Puy, elle s'était formée sous le patronage de la Mère de Dieu, avec le dessein de rendre aux antiques fêtes de la Vierge l'éclat dont elles avaient brillé avant les grandes calamités publiques.

Le promoteur de l'association, en 1182, avait été le charpentier Durand d'Ort; puis l'évêque, voyant croître le nombre des associés, avait promulgué du haut de la chaire les statuts de la Confrérie dite des *Capuciés* ou des *Chaperons-Blancs*, à cause des vêtements qu'elle avait adoptés. Bientôt les adhérents ne se comptèrent plus et ils se trouvèrent assez forts pour attaquer et battre les routiers. S'assignant du même coup le rôle de pacificateurs et celui de justiciers, ils inspiraient aux seigneurs une crainte salutaire et ceux-ci n'osaient plus exiger de leur vassaux que ce qui était équitable. Mais il est de toutes les institutions humaines d'aller jusqu'à l'abus de leurs principes et de leurs forces. Le jour vint où les disciples de Durand voulurent s'affranchir eux-mêmes de toute soumission et de toute redevance. Le roi Philippe-Auguste et nombre de seigneurs, qui les avaient d'abord favorisés, enjoignirent à leurs sujets de se détacher de la ligue; les Brabançons s'assemblèrent en force pour venger leurs premières défaites; les Capuciés furent massacrés en grand nombre et leurs débris dispersés.

Deux siècles plus tard, le Velay était encore la proie des grandes compagnies, et n'en était débarrassé que par Duguesclin, aidés de subsides et de troupes par les consuls du Puy.

Au XVe siècle, c'étaient les Bourguignons qui envahissaient et pillaient tout le pays resté fidèle au Roi. Au XVIe, les protestants et les ligueurs se faisaient une guerre acharnée, et ceux-ci ne se soumettaient à l'autorité d'Henri IV que plusieurs années après l'avènement de ce prince. Au XVIIe siècle, les terribles abus de pouvoir et les excès dont les *Grands jours d'Auvergne* nous ont conservé le souvenir. En tout temps enfin, cette inégalité devant l'impôt de cette subordination de la classe rurale à la noblesse ou à la bourgeoisie des villes qui maintenaient, sous l'ancien régime, les populations des campagnes dans une si étroite dépendance. Dans le Velay, plus de la moitié des terres étaient dispensées de la taille,

soit à titre de biens nobles, soit à titre de biens d'Église (1). En 1789, pour la première fois depuis des siècles, la royauté, rompant avec les traditions de 1614, arracha les populations rurales, lors des élections aux États, à la suprématie de la bourgeoisie urbaine.

Malgré les changements politiques et sociaux que le Velay a subis comme le reste de la France, nous pouvons affirmer avec le savant écrivain dont nous avons plus d'une fois cité les études, que l'histoire féodale, ecclésiastique et monarchique de ce petit pays a laissé dans les esprits et dans le caractère général des habitants de profondes empreintes. Le patriotisme local, singulièrement vif, se traduit non seulement par l'amour du foyer, mais aussi par un attachement sincère aux gloires du pays et par un goût prononcé pour les études archéologiques. Si les souvenirs du passé inspirent aux populations des sentiments qui les rendent républicaines et démocrates, au moins dans la région de Brioude et du Puy, cependant les ruines qui couvrent le sol n'éveillent plus chez elles que la curiosité et le respect. Elles n'ont pas la haine du château. Surtout elles sont encore toutes pénétrées de leurs traditions religieuses; l'état ecclésiastique est fort en honneur, et, dans les luttes politiques les plus violentes, le clergé n'est généralement attaqué qu'avec discrétion. « Le sentiment de la patrie française a fait de grands progrès depuis la Révolution, mais il ne s'est pas séparé de son antique origine, le catholicisme. Le symbole du Velay est cette colossale statue de Notre-Dame de France, faite de canons pris à Sébastopol, et qui, de tous les points de l'horizon, apparaît sur son rocher volcanique, comme une de ces divinités locales auprès desquelles sont nées les vieilles tribus et les premières cités gauloises (2). »

(1) L'exemption de la taille se rapportait à la condition privilégiée des terres nobles ou des terres d'Église et non directement à celle des personnes.

(2) Monin, *Bulletin*, etc. T. IX, p. 213.

II

ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL

La distinction que nous avons faite entre les deux régions de la Haute-Loire, celle qui appartient à l'Auvergne, celle qui appartient au Velay, a sa raison d'être même dans l'ordre moral. Il est certain que l'arrondissement de *Brioude*, considéré dans l'ensemble de ses habitants, ne vaut pas les deux autres.

L'Auvergnat de la Haute-Loire est moins religieux que le Vélavien, quoiqu'il le soit à sa façon. Pour lui, la religion consiste surtout en pratiques extérieures et ne pénètre pas l'homme jusqu'au fond. Nombre de parents ne considèrent la première communion que comme une cérémonie à laquelle ils tiennent, mais à laquelle ils se soucient fort peu de préparer sérieusement leurs enfants. La plupart des hommes se dispensent d'assister à la messe. Cependant ils seraient fâchés de mourir sans les secours de la religion, et il ne les refusent presque jamais.

Peu croyants, ils sont volontiers crédules ; on attribue aux prêtres un certain pouvoir matériel sur les éléments ; on croit aux sorts jetés sur les bêtes et même sur les gens ; on sonne presque partout les cloches en temps d'orage ; le jour de la fête patronale, dans beaucoup de paroisses, on distribue du vin dont on boit quelques gouttes avec l'idée que cette pratique procurera une abondante récolte ; la nuit des Morts (du 1er au 2 novembre), on n'obtiendrait pas d'un seul mineur qu'il vînt travailler aux mines ; tous sont persuadés qu'elles sont hantées par les âmes de ceux qui y sont morts.

L'immoralité fait des progrès avec l'irréligion. Le mensonge et la sournoiserie sont vices habituels ; tromper dans une transaction la partie adverse est considéré comme une habileté parfaitement légitime ; conserver un objet trouvé se fait couramment et sans aucun scrupule ; en revanche

on est âpre et tenace dans la défense de ses droits et on recourt aisément aux procès. Les mœurs sont assez corrompues et de bonne heure, non seulement chez les garçons, mais chez les filles ; on se dégage facilement par séparation amiable des liens du mariage et les cas de concubinage ne sont pas rares ; les naissances illégitimes sont relativement nombreuses. L'intempérance qui a été longtemps à l'état d'exception, se répand parmi les hommes et même parmi les femmes ; on abuse du vin, surtout de l'eau-de-vie de marc, voire de l'absinthe. L'état moral de la famille est médiocre. Nous l'avons dit, le nombre des bonnes femmes de ménage est restreint, par suite de l'éducation que reçoivent les filles ; cependant la femme tient sa place dans la maison ; l'homme lui laisse en général administrer le budget courant ; elle a le monopole de la basse-cour, de la vente du beurre ; elle se charge seule des emplettes, etc.

L'autorité des parents sur leurs enfants est à peu près nulle ; le père s'occupe à peine d'eux, les brutalise parfois, les gâte le plus souvent dans leur première jeunesse ; la mère ne les surveille guère ; elle est pour ses filles d'une indulgence déplorable et les laisse se perdre par la gourmandise, par la coquetterie, par l'excessive liberté. On nous cite l'exemple d'une vieille femme qui, secourue par une collecte, n'eut rien de plus pressé que de descendre à la ville acheter une paire de boucles d'oreilles pour sa fille et raconta la chose comme toute naturelle aux gens de son village. Dès que l'enfant gagne un salaire, il est en quelque sorte émancipé et traité en égal. Lorsque les parents parviennent à un âge trop avancé pour travailler, leurs enfants les contraignent, s'ils ont du bien, à en faire le partage anticipé et s'engagent à leur servir en retour une pension alimentaire qui est loin d'être toujours ponctuellement payée ; aussi n'est-il pas rare de voir finir dans l'abandon et le dénuement des gens qui étaient à leur aise avant ce partage. Ils savaient par l'expérience des autres que tel

serait leur sort, mais ils ont été obligés de céder aux exigences de leurs enfants qui sans cela refusaient de cultiver les champs de leurs parents.

En revanche, ces populations sont à l'ordinaire douces et polies, beaucoup plus que de l'autre côté du Puy, sensibles aux bons procédés, respectueuses des influences locales, sans pourtant les subir; les paysans saluent les bourgeois, mais ceux-ci le leur rendent et se découvrent devant les plus pauvres. Même dans leurs défauts, elles ne vont point à l'excès; si leur probité n'est pas scrupuleuse, les vols *qualifiés* se rencontrent à peine et les crimes proprement dits sont à peu près inconnus. De même l'ivresse absolue est rarement atteinte, et, dans le cours ordinaire de la vie, le paysan est très sobre. Enfin il n'est pas seulement intéressé; il est sagement économe. Bref il manque de délicatesse et d'élévation morale plutôt que de moralité.

L'habitant du Velay se laisse gagner davantage par la culture morale et religieuse qu'il reçoit de sa famille, du curé, de la béate. Volontiers il se fait prêtre ou religieux; presque tous les grands diocèses de France, tous les ordres religieux, toutes les missions comptent un certain nombre d'enfants du Velay et ils se distinguent par leur foi et leur attachement au devoir. Ils forment plus d'un quinzième de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, un vingtième au moins de la Société des missions étrangères. Beaucoup d'évêques de la Chine ou de l'Amérique du Nord sont sortis de leurs rangs. Les superstitions ont à peu près disparu du Velay. Quelques individus, de moins en moins nombreux, attribuent encore les maladies et les malheurs à l'influence de morts dont on n'aurait point parfaitement exécuté les volontés; d'autres croient le don de guérir dévolu à certains hommes par la Providence ou par le sort; quelques-uns enfin ont confiance dans la divination de sorciers qui résideraient dans la région de Saint-Étienne; mais c'est là, nous le répétons, une infime minorité.

L'état moral, sans être parfait, est en somme assez bon ; il est encore bien des communes où l'on ne voit pas en beaucoup d'années une seule naissance illégitime. Les jeunes filles, ne fût-ce que grâce à la surveillance de la béate, sont plus réservées qu'ailleurs, elles sont aussi mieux gardées par leur mère, là surtout où les habitations sont isolées, ce qui, nous l'avons dit, est le cas le plus général. Les enfants sont plus soumis, le père plus respecté, quoique de ce côté il y ait moins à louer depuis quelques années. La probité est plus stricte; les délits assez rares, bien que les mœurs un peu rudes rendent les rixes assez fréquentes. Il y a même de l'élévation et de la générosité chez le paysan vélavien.

La plaie la plus grave de la région serait l'intempérance, si elle continuait à s'y développer ; non pas qu'elle se montre encore dans la famille, mais les Dimanches et les jours de marché, sous prétexte de plaisir, de politesse ou d'affaires, le paysan, jeune ou vieux, finit par boire toute la journée. L'usage de l'eau-de-vie, de la mauvaise eau-de-vie, commence à se répandre et produit déjà des empoisonnements latents. On doit également redouter la désastreuse influence des ouvriers qui reviennent au pays après avoir travaillé dans les mines ou dans les usines de Saint-Etienne.

La Haute-Loire est très attachée à ses usages et à ses traditions. Les fêtes patronales sont célébrées avec éclat et par la généralité des habitants dans chaque commune ; souvent même les gens du pays qui l'ont quitté y reviennent à cette occasion. Ces fêtes s'appellent *reinages* parce qu'un ou plusieurs *rois* achètent des prix, ordinairement des rubans qu'ils offrent aux vainqueurs d'une course à cheval à laquelle prennent part presque tous les jeunes gens. Dans quelques endroits il y a aussi des *reines*. On publie en chaire les noms des uns et des autres et ils font un présent à l'église. La fête, qui dure trois jours, est l'occasion de réunions de famille et d'amis, avec repas de gala.

Les baptêmes sont célébrés en grande pompe ; les mariages sont accompagnés de musique, de grands repas, de promenades en cortège dans tout le village, de distributions de dragées aux amis et aux notables. Celui qui a présenté le jeune homme à la famille de la jeune fille est dit le *chausseur* ; à lui revient l'honneur, le jour de la noce, d'aller prendre la jeune fille et de la conduire à la mairie et à l'église. Souvent une cavalcade de jeunes gens l'accompagne.

Le culte des morts et tout à fait en honneur. Les enterrements sont très suivis ; les proches parents poussent des lamentations et profèrent des lambeaux de phase criés, sans lesquels il semblerait que le mort n'est pas regretté. Les services sont très solennels ; la messe chantée est souvent précédée d'une ou deux messes basses ; on ne manque point aux services de quarantaine et de bout de l'an. A la messe paroissiale, chaque dimanche, le célébrant énumère les noms des morts de la paroisse et toute famille tient à honneur de faire porter le nom de ses morts sur cette liste fort longue. Les tombes sont soignées et fréquemment visitées.

Dans toutes ces cérémonies, les moins religieux eux-mêmes tiennent beaucoup au concours de l'Église.

Les campagnards de la Haute-Loire ont généralement l'esprit réfléchi et tenace, plutôt que vif et brillant ; ils sont timides, avec un fond de rusticité, presque de sauvagerie, qui reparaît facilement ; ils n'ont rien d'*artiste*, ni d'élégant ; leur intelligence ne s'ouvre qu'assez tard, mais elle est susceptible de progrès jusqu'à trente et trente-cinq ans ; bien cultivée et surtout longtemps cultivée, elle gagnerait singulièrement. Par malheur le progrès a été longtemps entravé par l'usage général du patois et par la médiocrité de l'enseignement. « La partie du département baignée par la Loire, jusqu'à Bas, et par l'Allier jusqu'au confluent du Javoulx, parle un idiome parent du languedocien, qui est, avec le provençal, la base de tous les idiomes du midi. Le

reste de la Haute-Loire, à l'est, tourne au forézien, et, à l'ouest, à l'auvergnat, parlé assez exactement dans les cantons de Pinols, Brioude, Blesle, Auzon, Paulhaguet en partie, et aussi dans une portion des cantons de Langeac, de Lavoute et de la Chaise-Dieu. Toutefois ces dialectes se sont fondus ensemble ; les expressions propres exclusivement à chaque dialecte sont rares, et les différences sont toutes dans les finales, la prononciation et le ton. Mais ces différences sont si nombreuses que chaque canton et même chaque commune de quelques cantons ont, pour ainsi dire, un jargon à part (1). »

Avant 1789, un assez grand nombre de mesures avaient été prises, au cours des siècles, pour répandre dans le diocèse du Puy au moins les premiers éléments de l'instruction primaire. Les *Filles de la Croix*, non seulement instruisaient les jeunes filles, mais encore formaient des maîtresses d'école pour les compagnes. Vers 1650, le P. Médaille, jésuite, de concert avec Henri de Maupas de la Tour, évêque du Puy, créa une association de veuves et de filles qui, sous le nom de Sœurs de Saint-Joseph, se consacraient au soin des malades et à la direction des écoles ; afin d'étendre leur action dans les campagnes, elles formaient des Sœurs agrégées qui allaient s'établir dans des paroisses rurales.

Vers la même époque et dans la même ville du Puy, se fonde une autre institution qui se destine spécialement à répandre l'instruction parmi les femmes, dans la ville et dans la campagne. A la ville, on les appelle les *Demoiselles de l'instruction*, dans les villages elles sont connues sous le nom de *béates* ; c'est une double congrégation, les filles de la ville se chargent d'instruire et de former à l'enseignement celles de la campagne qui viennent, en retraite, à de certains jours, se retremper dans la maison de la ville.

(1) H. Malègue, *Guide de l'étranger dans la Haute-Loire.*

Cette institution a survécu à toutes les révolutions ; vestige des temps anciens égaré dans notre civilisation moderne, elle a ses traditions, sa popularité. Elle a même eu son heure de célébrité, à la suite d'un débat assez retentissant, en mars 1879, où les Béates furent mises en cause devant la Chambre des députés par le ministre de l'Instruction publique (1). Qu'est-ce donc que la Béate ? c'est une institutrice, sans doute, mais qui n'est pas que cela. Elle enseigne la dentelle aux jeunes filles et le catéchisme aux enfants des deux sexes. Auxiliaire avouée du curé, elle préside à tous les exercices de piété où la présence d'un prêtre n'est point indispensable, elle garde les malades, les soigne au besoin : elle veille et elle ensevelit les morts ; enfin elle ouvre sa maison à ceux et à celles qui viennent y chercher un abri pour travailler à la dentelle. Elle n'est pas toujours une religieuse (en 1880, 129 béates sur 882 étaient absolument laïques), ne contracte point de vœux, vit assez indépendante, quitte à l'occasion le village où elle se trouve, abandonne même parfois le célibat, — très rarement, — quand elle rencontre un bon parti. Comme tout est singulier dans cette institution, les locaux qu'occupent les béates ne suivent pas la loi commune de propriété ; ils n'appartiennent ni aux béates, ni à leurs communautés, ni aux communes, mais bien aux habitants des hameaux qui les ont construits ordinairement de leurs propres mains avec leurs propres matériaux ; on les reconnaît au petit clocheton qui les surmonte et à la cloche qui se détache dans le ciel entre deux supports.

La Béate ne reçoit aucun traitement ; son revenu se compose d'une petite rétribution scolaire, de 0,50, à 0,75 centimes par mois et en second lieu des denrées qui lui sont données.

(1) Nous empruntons beaucoup des renseignements qui suivent au *Rapport* de M. Leysenne, inspecteur-général (1880), inséré dans le Dictionnaire pédagogique de M. Buisson.

Comment a pu s'établir et se fortifier cette institution si particulière ? La configuration du pays, le grand nombre de ses hameaux disséminés, l'esprit religieux de ses habitants l'expliquent fort bien.

Le département de la Haute-Loire qui n'a que 263 communes, ne compte pas moins de 3.250 villages ou hameaux ; certaines communes ont jusqu'à 80 et 100 sections ; 950 hameaux environ, de 50, 100 ou 150 habitants, sont éloignés de plusieurs kilomètres des centres où résident le curé et l'instituteur. Les chemins sont difficiles en toutes saisons et impraticables pendant les longs mois d'hiver. Dans ces conditions les habitants seraient privés de tout exercice de piété commun, de toute instruction, les enfants ne seraient même pas préparés à la première communion. Ce fut précisément le désir d'arracher les paysans du Velay à cette vie quasi-sauvage qui détermina M. Tronson, directeur au séminaire du Puy, à fonder en 1662, les *Religieuses de l'Instruction* ou *Sœurs de l'Enfant-Jésus*, connues dans les campagnes sous le nom de Béates. Ces braves filles ont rendu de longs et d'utiles services ; mais on est forcé de reconnaître que l'instruction qu'elles donnaient, avant les dernières lois relatives à l'enseignement primaire, était bien au-dessous de ce qu'on est en droit d'attendre et d'exiger aujourd'hui.

Indépendamment des petites écoles tenues par les Béates, on comptait seulement dans la Haute-Loire, 45 écoles primaires à la fin du premier Empire. Ce nombre s'élevait à 125, dont 91 écoles libres, en 1834, puis montait rapidement à 472 en 1837. On dépassait 500 en 1873, avec 312 écoles publiques et 190 écoles libres. En 1881, on arrivait au total de 695, 526 écoles publiques et 169 écoles libres, fréquentées par 44.816 élèves. Les trois quarts des jeunes filles de la Haute-Loire, et les deux cinquièmes des jeunes garçons étaient élevés par des congrégations religieuses.

Les *caméristats*, cette institution qu'on ne rencontre qu'en Auvergne et en Bretagne, sont, avec les assemblées de

béates, l'un des traits caractéristiques de la Haute-Loire. Les parents fournissent eux-mêmes la nourriture, très simple, de leurs enfants ; la maison d'école qui les reçoit la prépare moyennant un très légère rétribution, et donne aux enfants le réfectoire et le lit. Dans les pays pauvres et montagneux ce mode d'internat peut rendre de très grands services. En 1881, il y avait dans la Haute-Loire 61 caméristats de garçons, dont 53 étaient dirigés par des congréganistes, et 148 caméristats de filles, tous, sauf une exception, entre les mains des congréganistes. Le chiffre des élèves reçus dans les caméristats dépassait six mille.

Le grand obstacle auquel se heurtent les instituteurs primaires, c'est le défaut d'assiduité et de régularité chez les enfants, défaut qui s'explique par les difficultés matérielles que nous avons fait connaître, mais aussi, il faut bien en faire l'aveu, par le peu d'estime où a été tenue jusqu'à présent l'instruction. Ajoutons, et c'est là un mal auquel il est presque impossible de remédier, qu'on retire l'enfant de l'école précisément à l'âge où son intelligence devient cultivable et susceptible de progrès. Chez l'habitant du Velay, nous l'avons dit, le développement est tardif ; l'intelligence ne s'épanouit guère avant douze et treize ans ; or, il est très rare qu'un enfant continue jusqu'à quinze ans à fréquenter l'école. Il en résulte qu'il oublie vite le peu qu'il avait appris ; des connaissances mal comprises et mal digérées n'ont pas pu se fixer dans son esprit.

En 1827-1829, la moyenne de l'instruction des conscrits en France était de 44. 8 0/0 ; dans la Haute-Loire, cette moyenne était de 31. 3 0/0, soit 13. 5 0/0 au-dessous de la moyenne générale. La classe de 1880, en portant l'instruction des conscrits à 80. 9 0/0, atteignait ainsi un progrès total de 49. 6 0/0 pour la période d'un demi-siècle qui s'est écoulée de 1829 à 1880. Ce résultat pourrait être considéré comme satisfaisant si on n'était obligé de se dire que *savoir lire* était souvent le maximum de la science des conscrits

déclarés *lettrés*. En 1878, 75 0/0 des conjoints étaient capables de signer leur contrat de mariage.

Quant à l'instruction agricole, on peut dire qu'elle n'existe pas dans la Haute-Loire ; le père ou le maître de ferme forme le jeune homme aux usages traditionnels et c'est tout. Il n'existe qu'une ferme-école, celle de *Nolhac*, près de Saint-Paulien ; elle fonctionne depuis la fin de 1850 ; elle est subventionnée par l'État et compte un effectif de trente-quatre apprentis. La durée de l'enseignement est de deux ans. Tout apprenti jugé digne du certificat d'instruction reçoit à sa sortie une somme de trois cents francs et est admis de droit à concourir pour les bourses de l'État dans les écoles nationales d'agriculture. Mentionnons aussi *l'orphelinat agricole de Saint-François-Régis*, également fondé en 1850, pour offrir un asile aux orphelins pauvres et leur assurer l'instruction professionnelle dont ils ont besoin.

On peut espérer que les sociétés créées dans ces dernières années pour le progrès de l'agriculture contribueront à assurer la diffusion de l'instruction technique dans tout le département. Nous citerons en première ligne la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, établie au Puy, en 1878 ; les *Comices agricoles* du Puy, de Brioude et d'Yssingeaux, le *Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire*, le *Comité d'études et de vigilance contre le phylloxéra*, enfin huit autres comités institués pour combattre le même fléau à *Langeac*, à *Chadrac*, à *Monistrol-sur-Loire*, à *Aurec*, à *Ceyssac*, à *Monteils*, à *Bas-en-Basset*, à *Beauzac*. Tant d'efforts faits en commun par les propriétaires les plus éclairés ne peuvent manquer d'avoir leur contre-coup sur la masse même des cultivateurs. Plus instruit et mieux formé, le paysan du Velay sera de toutes manières au nombre des meilleurs de la France.

III

FERTILITÉ. — PRODUCTIONS. — VALEUR ET REVENU DES TERRES.

La région auvergnate de la Haute-Loire se divise elle-même, au point de vue de la fertilité et des productions du sol, en deux parties : l'une, où la plaine de Brioude, rappelle sans l'égaler, la célèbre Limagne ; l'autre, qui comprend le nord-ouest de l'arrondissement du Puy et le sud de celui de Brioude, accidentée, rocheuse et volcanique est beaucoup moins fertile.

Les principales cultures de la plaine sont les céréales, les prairies naturelles et artificielles, les pommes de terre ; on fait en outre un peu de colza et parfois du chanvre ; quelques betteraves, raves et maïs, pour la nourriture des bestiaux. Sur les coteaux et même dans la montagne, la vigne grimpe très haut mais est malheureusement atteinte du mildew. Si le phylloxéra s'y ajoute, ce sera la misère pour de pauvres paysans, heureux aujourd'hui grâce à leur petit bien. Dans la région volcanique d'*Allègre* (le bourg même est bâti sur un volcan éteint), la vallée de la Borne est consacrée aux céréales : seigle, avoine, orge et froment. La culture de l'orge tend à se propager. La partie nord du canton, vers *Paulhaguet*, *la Chaise-Dieu*, *Craponne*, appartient presque toute entière aux prairies, aux pacages, aux bois. Le sol granitique et léger convient aux forêts de pins sylvestres et de sapins. Le pin, qui domine, se sème naturellement, dès qu'on laisse un champ en friche, par l'effet du vent qui apporte la graine des bois voisins. Le prix peu rémunérateur du seigle ayant amené l'abandon des plus mauvais champs, ceux-ci se sont de la sorte spontanément reboisés. En d'autres endroits, les paysans ont substitué à leurs cultures des prairies artificielles, ou même des prairies naturelles.

Dans la plaine de *Brioude*, le bétail est peu nombreux.

Un propriétaire de cinquante mille francs en biens-fonds a quatre vaches, un cheval, un porc ou deux et une chèvre. Beaucoup de petits propriétaires n'ont qu'une ou deux vaches et une ou deux chèvres, nourries par pâture le long des chemins. Le nombre des vaches est beaucoup plus considérable que celui des bœufs, parce qu'on utilise à la fois leur travail et leur lait. On expédie les plus belles bêtes, mais en très petit nombre, aux grands centres de consommation. Quant à l'élève du porc, il n'a pour but que la consommation locale. Le nombre des moutons tend à diminuer ; telle petite commune qui comptait vingt-quatre troupeaux en 1866 n'en a plus que deux aujourd'hui.

Les cantons plus accidentés et plus boisés de la *Chaise-Dieu*, d'*Allègre*, de *Langeac*, de *Pinols*, fournissent au contraire beaucoup de bestiaux. Un propriétaire de cinquante mille francs en biens-fonds n'a guère moins d'une vingtaine de vaches. Elles appartiennent à une race mélangée de *Salers* (Cantal), d'*Aubrac* et du *Forez*. *Allègre* est un centre de quelque importance pour le commerce des bestiaux. Un marché s'y tient chaque semaine : propriétaires et fermiers y amènent veaux, vaches et bœufs qui sont achetés par des marchands ou des courtiers venus du *Forez* pour approvisionner les bouchers de Saint-Étienne ou de Lyon ou pour être envoyés dans les prés du Forez, aux environs de *Feurs*. Il y a à Allègre douze ou quinze marchands de bestiaux qui vont acheter dans le Cantal, pays d'élevage, des animaux qu'ils revendent soit aux gens du pays, soit aux courtiers du *Forez*. Ils achètent aussi à Allègre et dans les foires des environs des sujets moins beaux qu'ils expédient en assez grand nombre à Nîmes, à Marseille et même en Algérie.

Presque tous les cultivateurs de la région ont un cheval ou plutôt une jument, qui peut leur donner annuellement un poulain, tout en faisant leur service, exploitation du bois et charrois de toutes sortes. Beaucoup élèvent des porcs

pour la vente. Enfin, dans les fermes d'une certaine importance, le troupeau de moutons est considéré comme une partie essentielle du revenu. Dans les terres fortes, la qualité de l'herbage peut permettre d'engraisser successivement deux troupeaux, d'un hiver à l'autre, et de réaliser ainsi un vrai bénéfice. Dans les terres sablonneuses et légères, où l'on n'engraisse qu'un troupeau et même imparfaitement, le bénéfice est moindre, mais le fumier du mouton est indispensable pour faire produire du grain à ce sol de qualité inférieure. La vente de la laine et la naissance des agneaux ajoutent encore au bénéfice.

Les deux arrondissements du *Puy* et d'*Yssingeaux* sont encore plus exclusivement agricoles, s'il est possible, que celui de Brioude. Il faut en effet franchir les monts du Velay et entrer en Auvergne, dans le bassin de l'Allier, pour rencontrer les houillères de *Langeac* et de *Brassac* qui donnent un peu de vie industrielle à cette partie du département, très mêlée encore de vie agricole, puisque la plupart des mineurs indigènes possèdent et cultivent un petit morceau de terre.

Les terres granitiques et volcaniques du Puy et d'Yssingeaux devraient être dans leur ensemble considérées comme assez fertiles si les montagnes abruptes du midi ne diminuaient la moyenne. Là aussi les céréales, les pommes de terres, les fourrages, les bois, le bétail forment le principal du revenu. La culture de l'orge et celle du trèfle qui la suit constituent en gain beaucoup de cultivateurs qui perdraient sans cela. Cette orge, qui sert à la fabrication de la bière, est d'excellente qualité et porte improprement le nom d'orge d'Auvergne : c'est un produit du Puy. Les lentilles, cultivées dans les cantons *du Puy*, de *Saint-Paulien* et de *Vorey*, sont également l'une des sources les plus abondantes des recettes des cultivateurs dans ces cantons ; elles se vendent environ 10 francs le double-décalitre sur le marché du Puy et sont toutes expédiées au loin.

Les bois, ceux de sapin surtout, sont très exploités pour l'usage des mines de la Loire ; le frêne et l'ormeau sont employés pour l'ébénisterie, le hêtre pour le chauffage.

Quant au bétail, il est abondant ; les marchés de l'arrondissement d'Yssingeaux fournissent non seulement à ses boucheries, mais beaucoup aussi à la Loire et au Rhône. Les habitants se font peu à peu à l'élève de la race chevaline et commencent à en tirer un profit notable.

Il y a très peu de vignes dans le pays, quoique la culture d'un lopin de vignes soit la passion du petit cultivateur et du petit bourgeois ; tous les dimanches chaque *Ponot* (habitant du Puy) va à la vigne *sienne de lui*, suivant l'expression locale qui marque si énergiquement la propriété et l'amour qu'on lui porte, comme ailleurs on va à la campagne. Mais aujourd'hui elles ne rapportent presque plus rien et leurs propriétaires les arrachent, la mort dans l'âme ; suivant M. Malègue, cette culture est en baisse sensible dans l'arrondissement du Puy, depuis 1825.

En résumé, les 496.225 hectares du département de la Haute-Loire se répartissaient de la façon suivante il y a peu d'années : terres labourables, 209.504 hectares ; prairies naturelles et vergers 89.980 ; bois 85.618 ; pâturages et pacages, 52.262 ; vignes, 6.427 ; terres incultes, 5.160. La culture du froment occupait 7 0/0 des terres labourables, avec une diminution de 2.642 hectares depuis 1862. Le produit de cette culture était, en 1882, de 248.365 hectolitres, ce qui donnait un produit moyen par hectare de 16.41 (la moyenne en France étant de 17.98). Le seigle donnait 1.297.834 hectolitres, avec un rendement de 16 h. 13 par hectare. L'avoine avait un rendement 25 h. 63 par hectare, légèrement supérieur à la moyenne (25.15). La production totale des pommes de terre s'élevait à 1.509.483 hectol., soit 93 quintaux à l'hectare. Les jachères avaient à peu près disparu ; (12 hectares sur 100, la moyenne de la France étant de 14 0/0). La principale richesse agricole de l'en-

semble du département demeure l'élève du bétail ; on évalue à 145.000 environ le nombre des bœufs et des vaches, à près de 340.000 celui des moutons, à 57.000 celui des porcs, à une quinzaine de mille celui des chevaux. La valeur totale des animaux domestiques paraît s'élever à une quarantaine de millions.

L'unité de mesure agraire usuelle dans la Haute-Loire est la *cartonnée* qui vaut huit ares, un peu plus, un peu moins, suivant les localités (exactement de 7 ares 60 centiares à 8 ares 55 centiares). A titre exceptionnel, les toutes premières terres de la plaine de *Brioude* peuvent atteindre le prix de mille francs la cartonnée (prairies naturelles). Une bonne terre vaut de 7 à 800 francs ; le prix tombe à 400 ou 500 francs pour les terres médiocres ou sujettes aux ravages des inondations. Les bonnes terres à vignes valent, non plantées, 300 francs la cartonnée, les mauvaises, 100 francs ; plantées, elles valent le double.

Dans la région plus montagneuse, la cartonnée du sol de bois médiocre vaut de 30 à 40 francs, soit une moyenne de 420 francs l'hectare. Le champ situé près des maisons ira jusqu'à 150 et 300 francs la cartonnée, et même jusqu'à 500 et 1.000 francs, s'il est fertile et susceptible d'être arrosé par les eaux des écuries, car alors il donnera généralement une seconde coupe. Les champs affermés en détail, à proximité des villages, sont loués à un prix qui varie de six à dix francs, suivant leur qualité : les terres volcaniques étant d'un rapport fort supérieur selon qu'elles peuvent donner du froment ou de l'orge. Ces différences s'expliquent si l'on considère que dans tous ces cantons montagneux de la région auvergnate il y a, au milieu de vastes étendues de terrains légers, de petites étendues de terrains excellents qui sont très appréciés et très recherchés. Le revenu des bonnes prairies, celles qui donnent deux coupes, est de 12 à 15 francs la cartonnée, c'est-à-dire de 140 à 180 fr. l'hectare.

Dans la plaine de *l'Amblavès*, l'une des plus riches de

l'arrondissement du Puy, le long de la Loire (cantons du *Puy Nord-Ouest*, de *Saint-Paulien* et de *Vorey*), la valeur des terres labourables est de trois à cinq cents francs ; le revenu, de 8 à 10 francs pour les terres cultivées, de 18 à 25 francs pour les prairies.

Dans les cantons montagneux et froids du même arrondissement, la valeur des terres est deux et trois fois moindre.

Dans l'arrondissement d'*Yssingeaux*, le sol plus montagneux au sud et à l'est et par conséquent moins favorisé par la chaleur, est en retour plus abondant en humus, ce qui établit une compensation entre les diverses parties de la contrée. Les terres ont une valeur relativement élevée, de 2.000 francs l'hectare pour les plus médiocres à 8.000 francs pour les meilleures ; la moyenne des terres arables tourne autour de 4.000 francs. Dans la région montagneuse, une bonne terre volcanique de 10 hectares environ s'affermera mille ou douze cents francs ; dans la région moyenne, une bonne terre granitique de même étendue ne se louera pas plus de 800 à 1.000 francs.

D'une façon générale, on peut dire que la valeur et le revenu des terres ont baissé de plus d'un quart dans ces dernières années (1). De 1851 à 1885, la valeur vénale des

(1) Voici quelle était, d'après la *Statistique agricole* de la France, la valeur vénale d'un hectare de terres en 1882.

			Fermage.
Terres labourables.	1re classe	4368	138
	2e —	3281	112
	3e —	2468	84
	4e —	1708	56
	5e —	940	35
Prés naturels	1re —	6012	248
	2e —	5320	158
	3e —	4180	156
	4e —	2916	116
	5e —	1743	75
Vignes	1re —	5644	189
	2e —	4060	126
	3e —	3209	106
	4e —	2225	83
	5e —	1410	71

terres avait augmenté de 50 0/0 ; le revenu net imposable de 12 fr. 22. Aujourd'hui le revenu net imposable est de 41 francs par hectare.

IV

PROPRIÉTÉ ET EXPLOITATION. — PROPRIÉTAIRES. FERMIERS. — MÉTAYERS.

On sait combien les mots de petite, moyenne et grande propriété prennent un sens différent suivant les diverses régions de la France. La Haute-Loire est dans toute la force du terme un pays de petite propriété. L'enquête de 1866 affirmait que les petits propriétaires forment les sept dixièmes de la population agricole. Et par là on entendait comme aujourd'hui les possesseurs d'un à deux hectares dans la partie montagneuse de l'arrondissement de Brioude, de six hectares en moyenne dans le Velay. Depuis lors, la petite propriété n'a fait que se multiplier et elle tend de plus en plus à absorber la moyenne, celle qui compte de 10 à 40 hectares dans la région auvergnate, de 10 à 20 dans les arrondissements du Puy et d'Yssingeaux. Les partages de famille et les ventes amenées par le malaise résultant de la crise actuelle sont la cause principale de cette destruction progressive de la moyenne propriété. Déjà les déposants de 1866 marquaient que cette catégorie, non moins que celle des grands propriétaires, avait à souffrir de l'élévation des salaires, du chiffre des impôts, de l'émigration vers les villes et de l'insuffisance des voies de communication. La prédominance de la petite propriété s'explique encore, au moins dans certaines parties du département, les cantons d'*Allègre* et de *Craponne* entre autres, par le caractère particulièrement actif, intelligent, commerçant, des habitants. Les hommes font le commerce des bestiaux, les femmes fabriquent de la dentelle, les jeunes gens et même les pères de famille gênés émigrent pendant l'hiver dans l'Ile-de-France comme scieurs de long ou terrassiers, ce qui leur permet de gagner de bonnes

journées pendant la morte-saison et d'acheter sur leurs économies une maison et un petit coin de terre.

On passe donc presque sans transition de la petite propriété à la grande. Celle-ci qui n'est pas nombreuse varie de 40 à 100 hectares dans la région auvergnate. On cite, à titre d'exceptions tout à fait isolées, un propriétaire d'Allègre, M. Grellet de la Deyte, qui possède environ sept cents hectares et un autre de la même contrée qui en a plus de quatre cents. Dans l'arrondissement d'Yssingeaux, les grandes propriétés ne comptent guère plus de 20 à 40 hectares ; celles qui dépassent ce dernier chiffre sont extrêmement rares.

Ce morcellement est-il excessif? Oui, sur quelques points du département ; non, sur la plupart. Dans l'ensemble, la production agricole s'est accrue par suite de la division de la propriété et par ces ventes au détail la propriété immobilière s'est maintenue à un prix assez élevé. De plus l'esprit de famille qui existe chez les paysans a su contrebalancer les effets de la loi de succession, quant au partage de la petite propriété. Beaucoup de cultivateurs donnent le quart disponible à leur fils aîné, par testament ou plus souvent par contrat de famille, ce qui lui permet de faire un mariage assez avantageux pour désintéresser ses cadets et conserver le bien intact. « *Il faut que la cheminée fume* », est un dicton du pays pour exprimer que le foyer ne doit pas s'éteindre.

Il convient de distinguer entre le morcellement de la propriété et le morcellement des domaines appartenant à un même propriétaire. Dans la Haute-Loire, rien n'est moins fréquent qu'une belle propriété d'un seul tènement ; les champs des divers propriétaires sont on ne peut plus entremêlés les uns aux autres. En 1882, on comptait dans la Haute-Loire 22.965 exploitations de moins d'un hectare représentant ensemble 11.482 hectares, et 49.538 exploitations de plus d'un hectare représentant 464.976 hectares,

36.022 exploitations de un à dix hectares ; 12.189 exploitations de 10 à 40 ; 1327 au-dessus de 40. L'étendue moyenne de la parcelle culturale est de 37 ares.

Ce département est, au premier chef, un pays de culture directe, puisque la proportion de ce mode de culture n'est pas inférieure à 85. 10 0/0. Sur 10.000 hectares, on compte 1.653 exploitations directes ; 258 fermages et 42 métayages. On calcule que, sur le même espace, il se rencontre en moyenne 838 propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, 222 fermiers dont 139 propriétaires d'une partie de leurs terres, 23 métayers dont 19 propriétaires d'une partie de leurs terres, 273 journaliers dont la moitié possède un petit bien, 508 domestiques de ferme, soit au total 1.864 travailleurs agricoles dont 61 0/0 sont propriétaires.

Après la culture directe, c'est le fermage qui domine. Les baux sont en général de 3, 6, 9 ou de 4, 8, 12 ans ; leur durée moyenne est de six années. Les anciens usages de réserves en nature tendent à disparaître ; on les remplace par un équivalent en numéraire. Le cheptel appartient au propriétaire ; il est évalué à l'entrée du fermier qui en paye l'intérêt, 2 1/2 pour cent, en sus du prix de la ferme, et qui doit rendre à sa sortie un cheptel de même valeur. Pour exploiter une propriété de 50 hectares, il faut en bétail et outillage aratoire une valeur de six à sept mille francs. En somme, c'est un fermage pauvre et la situation des fermiers n'est pas plus brillante que celle des propriétaires ; cependant à force d'économie et de travail, ils font honneur à leurs affaires, et leurs rapports avec les propriétaires sont assez bons. Dans l'arrondissement de *Brioude*, les grands propriétaires changent rarement de fermiers et les moyens souvent ; il n'y a qu'un fort petit nombre de fermiers de père en fils.

Il n'en va pas tout à fait de même dans le *Velay* et principalement dans l'arrondissement d'*Yssingeaux*. Là, nous l'avons dit, les riches propriétaires se comptent aisément ;

la plupart font valoir eux-mêmes et tirent de leurs terres la subsistance annuelle de leur famille ; les autres perçoivent par le fermage de 2 à 5 0/0 de la valeur réelle, selon les commodités de l'exploitation. Les fermiers sont en général de petits propriétaires qui trouvent avec raison plus avantageux de cultiver à ce titre une terre de 10 hectares qu'à titre de propriétaires une terre de 3 ou 4 hectares. D'ailleurs leur qualité de propriétaires tend à les relever vis-à-vis de ceux qu'on appellerait improprement leurs maîtres. Aussi, bien que les changements deviennent plus fréquents, n'est-il pas rare de voir deux, trois et quatre générations se succéder dans la même ferme ; on cite plusieurs exemples de cinq ou six générations et même, aux environs d'Yssingeaux, une longue série de neuf générations de fermiers sur la même terre. Le montagnard tient au sol natal, et, de plus, l'esprit de famille est encore assez développé chez lui pour qu'il tienne à vivre auprès des siens ; ce désir fait faire au fermier de grands sacrifices, et, pour évincer un concurrent, il haussera quelquefois démesurément le prix de la ferme. On en a vu accepter sans autre motif des baux presque ruineux. Il y a là un danger auquel les paysans en général s'exposent assez peu pour qu'il valût la peine de le signaler ici.

Le métayage, qui existait avant 1789 dans le Velay, ne s'y rencontre plus. Il se trouve au contraire et s'étend même dans l'arrondissement de Brioude, d'abord à l'état mixte, si l'on peut ainsi parler, en ce sens que le métayer paie une somme fixe, en deux termes, pour la valeur des produits ; il partage également le croît des bestiaux, garde les deux tiers des grains, la totalité des porcs, et apporte une redevance en nature (poulets, beurre, fromage, pommes de terre). Le propriétaire fournit la moitié des semences et généralement le cheptel et le matériel agricoles; le métayer, comme le fermier, doit entretenir ce cheptel et ce matériel et les rendre complets et en bon état, à l'expi-

ration du bail. Le métayage pur et simple, c'est-à-dire à mi-fruits, n'est pas inconnu dans la contrée. Enfin, pour la vigne, il existe un mode de colonat particulier que voici : un terrain vierge est donné à bail pour 29 ans, à charge pour le colon de défoncer le sol et de le planter. Pendant les six premières années, le colon a la totalité de la récolte, après quoi on partage par moitié. Ce colonat est assez fréquent pour de petites étendues. Le recrutement des métayers est difficile et les bons métayers sont rares : c'est faute de trouver des fermiers sûrs et solvables que, par suite de la crise agricole, on a eu recours dans la région à ce mode d'exploitation qui permet au moins au métayer de vivre et au propriétaire de ne pas tout perdre.

Les fermes et les métairies, au point de vue des bâtiments et de la tenue, laissent beaucoup à désirer ; elles sont généralement vieilles, sales et trop petites. On peut proposer comme modèles quelques exploitations supérieures, celle d'*Alleret*, bien connue dans l'arrondissement de Brioude, ou celles de M. le comte de Monteuil ; les propriétés de M. Grellet de la Deyte, dans celui du Puy, et dans celui d'Yssingeaux, les domaines de M. le comte de Vaux, à Saint-Julien du Pinet, de la marquise de Maubourg, à Saint-Maurice de Lignon, de M. du Villart à Sainte-Sigolène, de M. Emile Néron, près de Monistrol-sur-Loire. Malheureusement les efforts tentés par ces propriétaires pour donner un nouvel essor à l'agriculture dans leur région, n'ont pas toujours abouti pour eux à des résultats suffisamment rémunérateurs. On n'a pas su davantage tirer un parti suffisant de l'association agricole, malgré la création des quelques syndicats dont nous avons plus haut signalé l'existence.

Avec le temps, ces exemples partis de haut porteront leurs fruits ; nous avons pu constater dans la Haute-Loire que bon nombre de grands propriétaires entendaient noblement leur devoir. Nous avons rencontré plus d'un de ces

hommes que M. le Play classe avec raison parmi les *autorités* morales d'un pays, types comme il les comprend des classes dirigeantes, modèles de courtoisie et d'intelligence pratique, fidèlement attachés à leurs traditions religieuses et familiales, et cependant accessibles aux idées de progrès intellectuel et social. Quels éléments de force et de sécurité pour le pays qui sait les mettre à profit !

V

OUVRIERS RURAUX. — SALAIRES. — NOURRITURE, HABITATION, VÊTEMENT. — INDIGENCE ET ASSISTANCE.

De 1830 à 1866, les salaires des ouvriers ruraux s'étaient accrus dans la Haute-Loire de 30 à 60 0/0 ; de 1862 à 1882, l'augmentation avait encore été pour les hommes, non nourris (en hiver) de 0 fr. 60 par jour (1). Ce n'est là bien entendu qu'une moyenne, et à ce point de vue, plus encore peut-être qu'à tous les autres, on doit soigneusement distinguer les diverses régions de la Haute-Loire. Ainsi dans la partie nord de l'arrondissement de Brioude, où l'influence de l'industrie minière se fait sentir, les salaires sont assez élevés.

A la journée, un homme gagne de 3 fr. à 4 fr. non nourri, et 2 fr. 50 en moyenne, nourri. Le petit propriétaire n'ayant pas de travail régulier à donner paye généralement un peu plus cher. Le cours de « la loue » s'établit

(1) Salaires des ouvriers agricoles en 1882.

NOURRIS				NON NOURRIS			
	Hommes	Femmes	Enfants		Hommes	Femmes	Enfants
Été. . . .	2.10	1.16	0.79	Été. . . .	3 54	2.15	1.46
Hiver. . .	1.13	0.82	0.50	Hiver. . .	2.27	1 53	1.01

chaque matin sur la place publique et varie naturellement avec l'offre, la demande, et la saison. Au moment du travail des vignes, les prix s'élèvent parfois jusqu'à 4 fr. et nourris, de même qu'à la morte saison il s'abaisse jusqu'à 2 fr. 50, non nourris. Les femmes sont payées de 1 fr. 75 à 2 fr. non nourries, et 1 fr. 25 en moyenne, nourries. L'usage général est de donner la nourriture, bien qu'on trouve que l'ouvrier consomme beaucoup comme boisson ; la tendance actuelle serait à nourrir moins fréquemment.

A la tâche, dans les fermes importantes, et pour certains travaux (fenaison, moisson notamment) les fermiers préfèrent souvent traiter avec un entrepreneur, qui prend le travail à prix fait et se charge d'embaucher, payer et nourrir le nombre d'ouvriers nécessaires. Pour les fenaisons, le prix moyen est de 1 fr. 25 par cartonnée (8 ares) ; pour les moissons, on paye généralement 2 fr. 25 par cartonnée si le fermier met en pignon, et 2 fr. 50 si c'est l'entrepreneur qui est chargé de la mise en pignon.

Les hommes à la tâche travaillent de 5 heures du matin à 7 heures du soir avec 2 heures de repos, leur journée ressort, non nourris à 5 fr., 5 fr. 50.

A la ferme, les serviteurs à gages se louent à l'année (de Noël à Noël). Pour un premier bouvier chargé d'une paire de bœufs, et devant leur donner à manger le matin avant le travail 420 à 430 fr. l'an ; un jeune homme second bouvier environ 350 fr. ; un berger pour moutons 310 fr. en moyenne : un garçonnet 200 fr. ; une servante de ferme 230 à 240 fr. ; on en trouve difficilement, les filles préférant travailler à la passementerie ou se placer dans les villes. Le personnel ainsi engagé à l'année est nourri et logé. Outre le salaire convenu il reçoit quelques menues étrennes au moment de la vente des produits.

Il n'y a pour ainsi dire pas d'ouvriers exclusivement agricoles, dans la région minière. Les hommes trouvent aux mines du travail ; presque tous les remblayeurs tra-

vaillent la nuit à la mine, le jour aux champs, et gagnent à la mine 3 fr. 75 par journée. Beaucoup de mineurs de profession, gagnant à la mine de 4 fr. 25 à 5 fr. et plus par journée, sont propriétaires ou locataires d'un champ qu'ils cultivent à temps perdu.

Les femmes travaillent à la passementerie ; ce travail est rémunéré aux pièces, chaque modèle ayant un prix différent. Suivant la finesse du travail et l'habileté de l'ouvrière, celle-ci gagne depuis quelques sous jusqu'à 2 fr. 50 et même 3 fr. par jour. Il existe à *Brassac* et à *Jumeaux* des fabriques de papier à cigarette employant un certain nombre de jeunes filles de *Sainte-Florine* et des environs, leur salaire varie de 0 fr. 50 à 2 fr., les plus habiles arrivent à 2 fr. 40 par jour. Enfin on nous cite à *Langeac* l'industrie de la fabrication des perles de verre qui occupe des femmes ; sans oublier la dentelle du Puy, bien connue mais peu pratiquée dans cette partie de la région.

Dans le reste de l'arrondissement de Brioude et dans la partie voisine de l'arrondissement du Puy, les salaires sont inférieurs ; les journaliers non-nourris ne gagnent pas en hiver plus de 2 francs, 2 fr. 50 au maximun ; nourris, ils ne reçoivent guère qu'un franc, quelquefois 1 fr. 50 ; en été, leurs salaires sont augmentés d'un franc en moyenne, d'une somme un peu plus considérable s'il y a pénurie de moissonneurs. Un bon domestique nourri est payé 300 fr., et une servante 200. Un bouvier dans la force de l'âge aura 350 francs par an, un enfant d'une quinzaine d'années, 120 ; une petite vachère 50 francs pour six mois. Les femmes reçoivent au maximum de 1 fr. 50 à 2 francs par jour ; mais elles sont fort peu employées parce que presque toutes se réservent pour le travail de la dentelle. Nous avons dit avec quelle habileté, avec quelle ardeur aussi elles s'y livrent aujourd'hui comme autrefois ; il arrive même que les hommes soient réduits à s'occuper des soins du ménage. Dans les temps de prospérité, une femme se

faisait ainsi 2 fr. 50 par jour, et, si elle était tout à fait adroite et ingénieuse, jusqu'à 3 fr. 50 et 4 francs ; une petite fille de 10 ans pouvait gagner jusqu'à un franc par jour. Il entrait de la sorte près de 1.500 francs par an dans la maison d'un cultivateur. La concurrence des machines a diminué la production à la main et a fait baisser les prix : une femme ne gagne que bien rarement plus de 0 fr. 75 par jour une petite fille de 0 fr. 25 à 0 fr. 50. On se rendra compte de la perte qui en résulte pour la Haute-Loire, si l'on réfléchit que la dentelle y occupe encore près de 80.000 femmes ou enfants.

Les conditions ne sont pas meilleures en effet dans le Velay proprement dit. Là, sauf dans les cantons de *Monistrol-sur-Loire*, de *Saint-Didier-la-Séauve* et de *Montfaucon*, où quelques industries et le voisinage des mines de la Loire soutiennent les salaires agricoles, les salaires sont encore inférieurs aux derniers que nous avons mentionnés.

A la journée, l'homme, outre sa nourriture, recevra seulement de 0 fr. 50 à 1 franc en hiver, de 1 franc à 1 fr. 50 au printemps et à la fin de l'automne, de 2 à 3 fr. au maximum, à l'époque des grands travaux ; la femme, si elle est appelée par exception à aider à la fenaison ou à la récolte des pommes de terre, n'obtiendra guère que de 0 fr. 75 à 1 fr. 50. à la ferme, le salaire du domestique est de deux à trois cents francs par an ; les gages d'un jeune homme de 16 à 20 ans oscilleront entre 120 et 250 fr. Un petit berger ou une petite gardeuse gagneront, suivant leur âge, de sept à quinze ans de quarante et cinquante francs à cent-vingt et cent-trente (de mai à novembre).

Vers la fin du XVIIIe siècle naissait dans la région vélavienne voisine de Forez l'industrie de la rubannerie, qui, d'après l'intendant Ballainvilliers, donnait de l'occupation à douze ou quinze mille habitants de *Montfaucon*, de *Tence*,

de *Saint-Didier*, etc. Cette industrie vit toujours dans le nord de l'arrondissement d'Yssingeaux ; les métiers à rubans, à caoutchouc, les dévidages de soie, les mines, la clouterie, et même la serrurerie donnent un notable supplément de gain soit aux hommes, soit aux femmes de tous ces cantons. Dans ceux du sud, au contraire (arrondissements du Puy et d'Yssingeaux) les habitants n'ont pas d'autre occupation qne leurs champs et leurs bestiaux, si bien qu'ils sont fort oisifs en hiver, à moins qu'ils ne se décident à descendre aux mines de Saint-Étienne : il y a là pour eux une source de bénéfices, mais aussi d'ivrognerie et de démoralisation.

Les propriétaires se plaignent assez volontiers des ouvriers auvergnats de la Haute-Loire ; employés à la journée, ils seraient loin de se montrer laborieux s'ils n'avaient à subir une surveillance de tous les instants ; à la tâche, au contraire, ils sont durs à la fatigue et donnent une grande somme de travail ; quand ils sont sur une terre leur appartenant, ils s'épuisent au labeur. Mais n'est-ce pas là une loi générale dont presque tous les hommes subissent plus ou moins les effets ? Ils seraient de plus entêtés et routiniers, fort heureux à l'occasion de jouer un mauvais tour au propriétaire : leur principale qualité serait la sobriété. Le travailleur du Velay a meilleure réputation : aussi sobre, il serait en outre plus actif et plus consciencieux. Au fond et quel que soit le motif qui les inspire, tous sont de rudes travailleurs : aux champs dès l'aurore ils y restent jusqu'à la nuit, sans prendre d'autre repos que le temps du dîner et celui de la sieste entre midi et une heure et demie. A ceux qui suffisent à pareille besogne, nous n'avons pas le droit de réserver nos sévérités.

Chez lui, l'ouvrier agricole se nourrit comme il suit : le matin, soupe, pain et fromage ; à midi, un plat de viande (généralement porc ou vache salés) et légumes ; à 4 heures, pain et fromage ; le soir soupe souvent accompagnée de

légumes. La jeune génération remplace de plus en plus la soupe du matin par le café au lait, voire même le chocolat, et, au goûter le pain et le fromage par la tasse de lait. Comme ouvrier chez le petit propriétaire, il partage son ordinaire assez analogue au précédent, souvent plus soigné à son intention. A la ferme, il mange comme le fermier, dont la nourriture et les heures de repas varient suivant les saisons. Pendant la belle saison (7 mois environ) l'ordinaire est ainsi réglé : vers 4 heures du matin pain et fromage, à 8 heures soupe, vers 9 heures pain et fromage. A midi fort plat de légumes (pommes de terre, riz, etc.) avec viande au moins 2 fois la semaine (salé), à 4 heures goûter (légumes ou pain et fromage), à la tombée du jour soupe. Pendant la mauvaise saison (5 mois environ) : au lever du jour soupe, pain et fromage, à midi principal repas comme en été, soupe la journée finie. Au premier repas du matin on donne 1/2 litre de vin par tête. Le reste de la journée l'ouvrier boit de la « boisson » (piquette de vin obtenue en jetant sur le marc après soutirage du vin une certaine quantité d'eau). La consommation moyenne de boisson par tête est de 5 litres par jour, elle s'élève à 6 et 7 litres et plus au moment des forts travaux d'été (fenaisons, moissons, etc.) Depuis quelques années la production des vignes ayant beaucoup diminué, l'usage du café noir coupé d'eau tend à s'introduire pour remplacer la boisson. Dans certaines parties du Velay, on se réduit même à l'eau pure.

La race est robuste, nerveuse, et dure à la fatigue : certains nous disent que l'excès du travail (aux mines et aux champs) la mauvaise nourriture et la part trop considérable de la boisson amèneraient un commencement d'étiolement chez les ouvriers.

Les maladies spéciales au pays sont les rhumatismes, et les affections des organes respiratoires (pneumonies, pleurésies, bronchites, catarrhes).

En général, le paysan ne s'occupe guère du confortable

de la maison, il n'en éprouve ni le goût, ni le besoin. Le paysan de la Haute-Loire ne déroge pas à la règle et de riches propriétaires eux-mêmes s'y conforment. Dans tels villages, nous avons été surpris des résidences dont se contentent les bourgeois les plus aisés. Si l'on met à part quelques habitations quasi seigneuriales, le logement est d'une excessive simplicité et, disons le mot, d'une saleté quelquefois repoussante. On ne compte ni avec la boue, ni avec le fumier ; l'ordre et l'hygiène paraissent choses également inconnues. Il en est ainsi même dans la région la plus prospère de l'arrondissement de Brioude. Et cependant le rêve de tout ouvrier est de devenir propriétaire du logement qu'il habite. Cette passion est poussée si loin que, dans les partages, les cohéritiers restent souvent chacun propriétaire d'une ou deux chambres. Les locataires paient dans les villages, suivant les localités, de 45 à 90 francs par an, pour deux pièces : un logement de trois ou quatre pièces vaudra de 120 à 140 francs.

Dans le Velay, sauf dans quelques coins privilégiés de la plaine, la situation est pire encore. La cuisine sert de salle à manger et de chambre à coucher ; en face de la fenêtre, un large placard fermé par une porte en coulisse, contient le lit du maître ; souvent contre la cuisine, un petit appartement, désigné sous le nom de *cabinet,* où les femmes travaillent à la dentelle, où la famille se réunit le soir et où couchent quelques enfants. Au-dessous deux chambres, l'une où s'entassent mille choses diverses et des lits, selon le besoin de la famille, l'autre appelée *charnier* qui sert aussi de débarras et où se garde, suspendue à un fort clou, la dépouille du porc tué le 1er janvier. A l'écurie, qui a une porte indépendante, un ou deux lits pour le domestique et le fils aîné, gardiens nocturnes. Que dire des petites habitations surtout dans la montagne, sinon qu'elles ne se composent guère que d'une seule pièce dont la plus grande partie est réservée aux bêtes et l'autre, obscure, puante, enfumée,

sert aux hommes d'unique appartement : hommes et bêtes passent par la même porte. Presque tous les paysans du Velay sont propriétaires de leur demeure ; les prix de location varient entre 40 et 100 francs.

Dans la Haute-Loire, le costume du paysan n'a rien qui mérite d'être signalé ; quant aux paysannes, la coiffe de dentelle ou de blonde serrée par un ruban à fleur autour de leur tête représente à tous les yeux les deux industries essentielles du département ; la manière de disposer le ruban et la forme même du bonnet varient suivant les cantons et souvent ne sont pas sans grâce. Un petit chapeau de feutre placé sur le bonnet sert de point d'appui aux fardeaux dont les femmes, ici comme dans l'Ardèche, ont l'habitude de charger leur tête. Le reste du costume est généralement simple et ne présente à peu près aucune particularité ; toutefois on remarque les jours de marché ou de fête religieuse quelques robes de soie noire de même coupe que les robes plus modestes parmi lesquelles elles brillent. Ce qui frappe le plus, c'est l'étalage de bijoux en or ou en doublé, longues chaînes d'apparence massive, larges colliers serrés derrière le cou par un fermoir énorme, preuve indiscutable d'une aisance ancienne et d'une coquetterie persistante. Bien souvent les jeunes personnes gardent pour elles-mêmes le gain que leur procure la dentelle et tout leur bénéfice alors va à la parure. Même sous ces ornements, les filles du Velay avec leur teint rouge et hâlé, leur allure vigoureuse, leur voix forte et criarde, restent ce qu'elles sont et ce qu'elles auraient grand tort de ne plus vouloir paraître, de vraies paysannes (1).

Nous avons cherché à établir aussi exactement que possible le budget des dépenses et des recettes d'une famille rurale ordinaire dans les deux régions qui constituent le département de la Haute-Loire, et voici les résultats auxquels nous a conduit notre enquête, tout d'abord dans la

(1) C. F. Monin. *Loc. cit.*, tome IX, page 31.

partie auvergnate. Le budget des recettes comprend : en première ligne le salaire du père (argent) qui s'augmente : 1° des produits en nature du champ qu'il cultive (vin et boisson dérivée notamment) ; 2° des gains accessoires de la mère qui, s'il n'y a pas d'enfants en bas âge, occupe son temps à faire de la dentelle ou de la passementerie, ou parfois à aller en journée comme laveuse ; très peu de femmes ont un état ; 3° des recettes provenant du travail des enfants ; mais celles-ci ne profitent que partiellement au ménage, puisque les filles gardent généralement leur gain et qu'on abandonne aux garçons une assez forte somme d'argent de poche. Les principales charges sont : 1° le boulanger, chapitre toujours important et qui préoccupe le plus les ménages (25 kilogs par tête et par mois) ; 2° le loyer de la maison ou le fermage des champs, quand l'ouvrier n'en est pas propriétaire ; 3° fréquemment une rente à servir aux ascendants, à la suite de conventions résultant du partage anticipé des biens. L'épicier joue un assez grand rôle, surtout si la femme est désordonnée et gaspille son argent en bonbons, chocolat et futilités. Le boucher au contraire tient une très petite place dans le budget ; chaque famille se contentant du porc ou de la vache qu'elle tue et sale chaque année. Quant au vêtement, hommes et femmes remontent généralement leur garde-robe, une fois l'an, à l'occasion de la fête patronale. Toutes ces dépenses faites, il reste, si l'administration a été bonne, un bénéfice de quelques centaines de francs.

Dans l'arrondissement d'Yssingeaux, le fermier d'une exploitation de 10 à 15 hectares, s'il n'a pas d'enfants en état de cultiver la terre, dépensera en moyenne outre son fermage, 200 francs pour le vêtement, 100 francs pour les instruments d'agriculture, de 500 à 1,000 francs pour achat d'animaux au printemps ou à l'automne, de 250 à 300 francs pour les gages d'un domestique, de 60 à 120 francs pour ceux d'un berger, 100 francs enfin pour frais divers. Après ces mises de fonds, il tire de son exploitation : 1° sa nour-

riture et celle de sa famille ; 2° le produit de ses bestiaux; dans une ferme de ce genre il y a ordinairement une cavale poulinière donnant un poulain par an ; 10, 12 ou 14 vaches laitières, donnant en moyenne, 8, 10 ou 12 veaux ; une trentaine de moutons ; 3 porcs ; 3° le produit hebdomadaire du laitage qui, en bien des fermes, équivaut aux autres produits réunis ; un fermier actif peut, par la vente du beurre et du fromage, augmenter son revenu de 30, 40 et 45 francs par semaine ; 4° le produit des grains. De telle sorte que le budget s'équilibrera de la façon suivante.

RECETTES		DÉPENSES	
8 veaux à 70 francs. . .	540 fr.	Bail.	1200 fr.
1 poulain.	150 —	Achat d'animaux (moyenne)	800 —
30 moutons à 20 francs.	600 —	Domestique et berger . .	350 —
3 porcs gras à 150 . . .	450 —	Vêtements.	200 —
Laitage à 30 fr. par semaine	1560 —	Instruments aratoires. .	100 —
Céréales (300 doubles décalitres à 1 fr. 75). . .	525 —	Frais divers.	100 —
Total	3.825 fr.	Total	2.750 fr.

Soit au total un bénéfice annuel de 1,000 à 1,100 francs.

Où va ce bénéfice ? Presque toujours à l'acquisition de la terre, quoique dans les dernières années cette tendance ait diminué, surtout chez les paysans de la montagne. Dans l'arrondissement de Brioude, l'ouvrier rural n'hésite guère à s'endetter pour acheter quelque bien. Quand il a amassé un petit pécule suffisant à payer les frais d'actes et à verser un à-compte sur le prix, il achète en prenant du temps pour payer le solde, ou au besoin en empruntant ; puis il se prive et peine au travail jusqu'à parfait paiement. Beaucoup d'entre eux prétendent que c'est le seul moyen de s'obliger à l'économie et d'arriver à être propriétaire. La caisse d'épargne ne serait guère utilisée que pour la constitution de ce petit pécule en vue d'achat. Quant aux placements en rentes et valeurs mobilières, ils sont plutôt

l'exception. Signalons pourtant le placement de valeurs à lots par versements échelonnés, pratiqué par certaines maisons interlopes à des cours scandaleusement majorés et qui trouvent un certain nombre de clients. Dans le Velay, les prêts aux particuliers, propriétaires ou riches fermiers, sont presque l'unique mode de placement.

L'indigence proprement dite est assez rare dans la Haute-Loire. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait point de pauvres. Que de ménages l'hiver vivent avec moins de cent francs et ne connaissent jamais d'autre nourriture que le pain, la pomme de terre et l'eau, sans cependant jamais solliciter la charité du riche ! On a peine à s'imaginer les sacrifices que ces malheureux s'imposent. S'il n'y avait point de rouleurs de grands chemins qui, partis du Puy, de Brioude ou de quelques centres industriels, vont quémander de ferme en ferme, la mendicité se bornerait à quelques vieillards ou infirmes connus de tous dans la région qu'ils habitent. L'assistance n'est pas suffisamment organisée ; 67 communes seulement sur 264 ont des bureaux de bienfaisance. Presque partout on s'en rapporte à la générosité privée. Les orphelinats agricoles qui ont été tentés n'ont guère réussi ; il n'y en a qu'un qui ait une existence officielle et prospère, celui de *La Roche-Arnaud*, près du Puy, avec une dépendance à *Chadenac* et une succursale à *Alleret*, dirigé par les Frères de Saint-François Régis ; on nous indique aussi un établissement privé fondé à *Saint-Maurice de Lignon*, par M. de Kergorlay. L'assistance médicale offre plus de ressources surtout en ce qui concerne la protection des enfants du premier âge, bien qu'il n'y ait pas encore de médecin dans tous les chefs-lieux de cantons; on compte dans le département dix-huit hospices et hopitaux, en dehors de ceux du Puy, de Brioude et d'Yssingeaux. Il existe enfin dans plusieurs paroisses des Sœurs gardes-malades des pauvres des campagnes, ordre peu connu, bien qu'il rende de grands services.

VI

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — MARIAGES. — NAISSANCES. ÉMIGRATION.

La population diminue dans le département de la Haute-Loire ; de 1801 à 1881, elle s'était accrue de 94.000 habitants ; de 1881 à 1886, elle en gagnait encore 3.500, ce qui donnait une population spécifique de 63 habitants par kilomètre carré ; elle les a reperdus depuis 1886 ; le recensement de 1891 donne en effet un chiffre de 316.735 habitants contre 320.077 en 1886. Cette diminution de 3.342 habitants porte principalement sur l'arrondissement de Brioude, qui présente une différence en moins de 2.086 âmes, et ne compte plus que 78.055 habitants pour une superficie de 134.691 hectares, tandis que l'arrondissement du Puy a 146.938 habitants pour 227.402 hectares, et celui d'Yssingeaux 71.742 pour 131.576 hectares. Ce dernier arrondissement a gagné près de 1.000 habitants depuis le recensement de 1881 ; dans celui de Brioude, la dépopulation lente continue depuis 1866 ; on pourra se rendre compte du mouvement à l'aide des tableaux suivants.

Arrondissement de Brioude

	POPULATION		VARIATION			
	1866	1886	en +	en —	% en +	% en —
Auzon	11.629	12.939	1 310		11.26	
Blesle	5 274	5.086		188		3.56
Brioude	14.906	14.413		493		3.38
La Chaise-Dieu	10.263	10 091		172		1.67
Langeac	13.219	13.726	507		3.83	
Paulhaguet	12.208	11 420		788		6.45
Lavoute-Chilhac	8 483	7.978		505		5.95
Pinols	4.926	4.488		438		8.89
	80.908	80.141	1 817	2.584		
	767		767		0.94	

Arrondissement de Brioude

CANTONS	1886	1891	Diminution
Auzon	12.939	12.426	— 513
Blesle	5.086	4.984	— 102
Brioude	14.413	14.146	— 267
La Chaise-Dieu	10.091	9.658	— 433
Langeac	13.726	13.518	— 208
La Voute-Chilhac	7 978	7.882	— 96
Paulhaquet	11.420	10.985	— 435
Pinols	4.488	4.456	— 32
Total	80.141	78.055	— 2.086

Canton d'Auzon

	POPULATION		VARIATION			
	1866	1886	en +	en —	% en +	% en —
Auzon	1.483	1.677	194	»	13.08	»
Frugères	368	455	87	»	23 64	»
Lempdes	1.441	1.683	242	»	16.79	»
Sainte-Florine	1.980	2.930	950	»	47.97	»
Vergongheon	1.012	1.347	335	»	33.10	»
Bassin houiller	6.284	8 092	1.808	»	28.77	»
Vézezoux	540	448	»	92	»	17.03
Champag.-le-Vieux	1.052	978	»	74	»	7 03
Agnat	611	567	»	44	»	7.20
Azerat	648	618	»	30	»	4.62
Chassignoles	852	770	»	82	»	9.62
Saint-Hilaire	786	706	»	80	»	10.17
Saint-Vert	856	760	»	96	»	11.21
Montagne	5.345	4.847	»	498	»	9.31
Total	11.629	12939				
	+ 1.310		1.310		+ 11.26	

Canton d'Auzon

COMMUNES	1886	1891	Diminution
Auzon	1.677	1.572	— 105
Frugères-les-Mines	455	424	— 31
Lempdes	1.683	1.644	— 39
Sainte-Florine	2.930	2.837	— 93
Vergongheon	1.347	1.309	— 38
Bassin houiller	8.092	7.786	— 306
Vezezoux	448	418	— 30
Champagnat-le-Vieux	978	974	— 4
Agnat	567	549	— 18
Azerat	618	590	— 28
Chassignoles	770	696	— 74
Saint-Hilaire	706	676	— 30
Saint-Vert	760	737	— 23
Montagne	4.847	4.640	— 207
Total	12.939	12.426	— 513

NOTA : En 1888-89, arrêt des mines de Bouxhors et Combelle, provoquant l'émigration d'une certaine fraction de la population minière flottante. Doù la diminution *passagère* de la population *Bassin-houiller*. Sur la partie *montagne,* continuation de la dépopulation lente.

Chose particulièrement grave ! Cette dépopulation est due presque exclusivement à la restriction volontaire du nombre des naissances. Le mal s'est déclaré d'abord dans la classe agricole aisée de la région auvergnate et c'est là qu'il atteint son maximum d'intensité : la plupart des familles se limitent à un enfant, deux au plus. « Nous ne sommes pas assez riches, disent-elles, pour en élever davantage ; » ou : « Ce n'est pas la peine de créer des malheureux. » On pourrait citer beaucoup d'exemples saisissants de cette limitation systématique : en voici deux. Le ménage X. a un enfant qui meurt adulte ; dans l'année du décès, naît un second fils, qui meurt à son tour, et est remplacé aussi-

tôt par un troisième ; ce dernier vit encore, mais est chétif et il n'est pas sûr que ses parents puissent l'élever. Un ménage de riches cultivateurs n'avait qu'un fils et se moquait de ceux qui n'imitaient pas sa réserve prudente ; à 18 ans, ce fils est tué aux champs par la foudre ; la mère est morte après deux fausses couches ; le père s'est remarié ; il n'y a qu'un enfant du second lit. Pendant longtemps les petits cultivateurs ont compris que de nombreux enfants étaient bientôt pour eux de précieux auxiliaires, et il n'était pas rare, même dans l'arrondissement de Brioude, qu'ils en eussent au moins cinq ou six : maintenant ils raisonnent comme les plus riches. Le fléau de la stérilité volontaire sévit beaucoup moins sur le Velay ; les cantons montagneux du Puy et d'Yssingeaux voient encore des familles de huit et dix enfants ; mais les cantons de la plaine et surtout les bourgs industriels, sont envahis par le mal ; les ménages qui ont trois enfants forment l'exception dans beaucoup de communes. En 1891, il y a eu 500 naissances de moins qu'en 1890.

Pourtant les mariages sont précoces : 18, 19, 20 ans de part et d'autre sont des âges courants pour se marier dans le pays auvergnat, 23 et 25 ans dans les montagnes du Velay ; de 27 à 30 ans dans les plaines de la même région.

La mortalité des enfants en bas âge est assez considérable ; on nous cite comme exemple à *Sainte-Florine*, en 1891 sur un total de 72 décès, un chiffre de 34 décès d'enfants au-dessous de 9 ans ; c'est, il est vrai, une année exceptionnellement défavorable.

Les soins donnés à la première enfance sont encore bien peu éclairés ; si les parents aiment en général leurs enfants et ont le désir de les soigner de leur mieux ils n'entendent rien à l'hygiène. La propreté (de la *tête* notamment) laisse plus qu'à désirer. Pour l'alimentation on échauffe et délabre l'estomac de l'enfant en le bourrant presque dès sa naissance de soupe, de café au lait, voire

même de chocolat, en voulant lui faire partager trop tôt l'ordinaire commun, dans la persuasion qu'il faut « nourrir fort pour le fortifier. »

L'immigration ne vient pas, comme en d'autres départements, combler les vides qui se font dans la Haute-Loire. Seulement à l'époque des grands travaux des champs, il y a afflux dans la plaine des ouvriers de la montagne ; ils y retournent presque tous quand ces travaux sont achevés. Quant à l'ouvrier de nationalité étrangère, il est pour ainsi dire inconnu. Dans la population purement industrielle, celle des mines, il y a un mouvement assez considérable de personnel flottant entre le bassin de Brassac et ceux de Saint-Etienne, Commentry et Decazeville.

Il n'y a pas non plus d'émigration proprement dite ; quelques hommes vont chercher fortune et quelques jeunes filles se mettre en service dans les grandes villes, à Paris, à Lyon, à Saint-Etienne. Dans le nord-est du département, les journaliers descendent en assez grand nombre pendant la mauvaise saison, aux houillères de Saint-Etienne ; mais ce n'est là qu'une émigration temporaire. Beaucoup d'habitants de la Haute-Loire préfèrent la pauvreté chez eux à l'aisance loin du foyer; ils sont profondément attachés au sol natal. Puissent-ils rester aussi fidèles aux traditions morales qui ont fait jusqu'à présent leur force et leur honneur !

Henri Baudrillart.

Parmi les personnes à qui nous devons des remerciements particuliers pour le concours qu'elles ont bien voulu donner à notre enquête dans la Haute-Loire, nous citerons pour l'arrondissement du Puy, M. Calemard de la Fayette, au Puy, M. Grellet de la Deyte, à Allègre ; M. l'abbé Savelon, à Saint-Vincent ; pour l'arrondissement de Brioude, M. Renié, directeur des mines de la Haute-Loire, à Sainte-Florine ; M. le comte de Morteuil, au château de Chilhac, M. Paul Leblanc, à Brioude ; pour l'arrondissement d'Yssingeaux, M. de Larochette, à Lapte.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. CHARLES LUCAS

PAR

M. BÉRENGER

MEMBRE DE L'INSTITUT.

MESSIEURS,

Si une existence vouée tout entière, sans relâche et sans partage, avec l'unité la plus complète, la foi la plus profonde et une grande supériorité d'esprit, au culte des plus hautes idées de justice et d'humanité, mérite le respect, il en est peu qui soient aussi dignes d'hommages que celle de votre éminent et regretté confrère Charles Lucas.

Le hasard d'un concours ouvert à la fois à Paris et à Genève disposa à vingt-trois ans de sa carrière et, on peut le dire sans exagération, de sa vie.

Il s'agissait de la peine de mort, ce vaste et mystérieux problème que la philosophie, la morale, la religion, la science sociale, le droit, peuvent également se disputer, qui appartient à tous les pays à mesure que la civilisation les pénètre, que les controverses d'un siècle ne sont point encore parvenues à trancher, et qui subsiste aujourd'hui, malgré le nombre et l'éloquence des plus admirables écrits, malgré l'autorité des plus éclatants exemples,

PATENTED
JAN. 7, 1964

3 0112 099008911